



**La cheffe de l'Office
de l'accueil de jour
des enfants**

Rue de la Paix 4
1014 Lausanne

Nanou Solutions Sàrl
Madame Nathalie Caracas
Av. Georgette 6
1003 Lausanne

N/Réf. : VBT/crz
(à rappeler dans toute correspondance)

Lausanne, le 22 février 2024

021 316 12 30

Contrôle des casiers judiciaires Personnel mis à disposition par Nanou Solutions Sàrl

Madame,

Nanou Solutions Sàrl, en tant qu'agence de placement spécialisée dans le secteur de l'enfance, engage régulièrement du personnel destiné à travailler dans des institutions d'accueil de jour. Ces personnes effectuent des missions dans les institutions autorisées par l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE).

Afin d'éviter que les institutions autorisées qui ont recours au personnel de Nanou Solutions Sàrl doivent à chaque fois effectuer une annonce de ces personnes à l'OAJE pour le contrôle des casiers judiciaires, une convention a été passée entre l'OAJE et Nanou Solutions Sàrl.

Conformément à cette convention, Nanou Solutions Sàrl doit annoncer à l'OAJE toutes les personnes qu'elle engage ; elle doit également, chaque année, fournir une liste de l'ensemble de son personnel pour un contrôle annuel effectué par l'OAJE.

Sur cette base, les institutions autorisées par l'OAJE n'ont pas besoin de procéder à l'annonce, pour le contrôle des casiers judiciaires, du personnel de Nanou Solutions Sàrl auquel elles font appel.

Le présent courrier peut être présenté par Nanou Solutions Sàrl aux institutions qui ont recours à ses services. L'OAJE se tient à disposition pour toute information complémentaire.

Je vous envoie, Madame, mes meilleures salutations.

La cheffe de l'OAJE


Valérie Berset